



TRIBUNE

La commune : un projet politique postmoderne ?

Alors que se termine le 107^e congrès des maires, Daniel Béhar, géographe et élu local de la Haute-Loire, s'interroge sur le retour en grâce actuel de ce territoire. Valeur refuge ou nouvel idéal politique ? Par

Daniel Béhar

Daniel Béhar, géographe, professeur émérite à l'Ecole d'urbanisme de Paris et élu local en Haute-Loire

https://www.liberation.fr/idees-et-debats/tribunes/la-commune-un-projet-politique-postmoderne-20251121_YI7XTHAALZARVAM3SFTD3C5JMM/

Depuis les années 1960, les communes sont la cible première des modernisateurs de l'action publique. Héritées des paroisses de l'Ancien Régime, trop nombreuses, trop petites, elles ne correspondent plus à l'idéal contemporain, celui du «territoire pertinent», autrement dit, de l'adéquation entre le bassin de vie et le périmètre institutionnel. A mesure que le premier se dilate sous l'effet des mobilités, de la dissociation entre domicile et travail, il faut revoir la carte des pouvoirs locaux. C'est ainsi que l'on crée, dès 1964, les premières intercommunalités.

A l'opposé de la plupart de nos voisins européens, qui prennent le parti dans la même période de radicales réductions de leurs nombres de communes, la France fait le pari prudent de la coopération entre communes, au travers d'une élection au second degré des intercommunalités et d'un transfert progressif de compétences d'abord techniques (gestion des réseaux...).

Mais si les modernisateurs de tous bords, gouvernements de droite et de gauche confondus, prônaient la coopération («l'inter»), ils pensaient la fusion («le supra»). C'est ainsi qu'en 2014 [la loi Maptam](#) affiche – d'abord pour le cas précis des métropoles – la perspective de l'élection au suffrage universel direct des conseils métropolitains.

Après [la loi Notre](#) (Nouvelle Organisation territoriale de la république) en 2015 qui décide de la couverture exhaustive du territoire national par des intercommunalités, cette lente et continue marche modernisatrice vers l'effacement des communes va marquer un brutal coup d'arrêt à partir de 2018.

La crise des gilets jaunes, perçue comme l'expression d'une perte de repères pour les populations des territoires fragilisés, va conduire le président de la République à mettre en avant le binôme historique de l'organisation territoriale française, le maire et le préfet.

Il va ainsi rejoindre le camp des défenseurs historiques de ce modèle hérité de la III^e République : les communistes, l'extrême droite et plus récemment les insoumis. Ce retournement vient conforter le mouvement de résistance des élus municipaux à cette «intercommunalisation» systématique.

En dépit des efforts constants du législateur, le paysage de l'intégration intercommunale demeure aujourd'hui des plus divers : la part de l'investissement local pris en charge par l'intercommunalité varie ainsi de 4 % à 70 %. Mais au-delà de la sphère politique, ce backlash vers la commune touche plus largement la société.

Face aux inquiétudes de toutes natures induites par la globalisation et les interdépendances dont nous dépendons, l'heure est à la proximité. Qu'il s'agisse de mots d'ordre médiatiques («la ville du quart d'heure»), de réflexions politiques alternatives («néomunicipalisme», «biorégionalisme»...) ou de pratiques émanant de la société civile (circuits courts...), la proximité a le vent en poupe.

Le radical changement de la commune contemporaine

Mais ce retour de la commune relève-t-il de la quête d'une valeur refuge ou d'un nouvel idéal politique ? Le débat est ouvert. S'inscrire dans la seconde hypothèse nécessite de prendre acte du radical changement de nature de la commune contemporaine.

Que l'on soit en milieu urbain ou même en milieu rural, la commune et la proximité ne font plus mécaniquement communauté. Le maire, incarnation de la stabilité dans un monde bouleversé : l'image est rassurante, mais illusoire.

La fuite en avant vers l'intercommunalité n'est pas seule en cause. L'explosion des mobilités n'a pas seulement dilaté nos espaces de vie ; elle a aussi totalement recomposé la proximité. La commune n'est pas à l'abri des transformations contemporaines, elle est au cœur de celles-ci.

Dans une société mobile, le maire et son équipe municipale sont confrontés à une double incertitude : qui sont leurs interlocuteurs, leurs mandants et ceux-ci font-ils communauté locale ? Autrement dit, qui sont aujourd'hui les habitants ?

Tenter de répondre à ces questions invite à faire de ce retour à la commune un véritable projet politique, postmoderne. Il ne s'agit plus de développer un grand projet modernisateur substituant aux repères institutionnels historiques (communes et départements) de nouvelles instances (l'intercommunalité et la région), incarnations

territoriales du progrès, davantage en adéquation avec le monde contemporain, mais plutôt de «faire du neuf avec du vieux», et de transformer la commune et ses fonctions, en son sein même.